

« Psychos du travail » : Quelle place aujourd'hui ?

Incontournables dans le quotidien de l'accompagnement des Demandeurs d'Emploi, les psychologues du travail, les « psychos » comme on les appelle, ont rejoint Pôle Emploi depuis plus de 11 ans et sont désormais au cœur de nos agences.

Mais savons-nous réellement ce qu'ils font ? Ce qu'ils proposent ? Quelle est leur place aujourd'hui au sein de notre institution ?

Si le bilan est aujourd'hui bénéfique, on ne va pas se le cacher : trouver leur place au sein de Pôle Emploi n'a pas été chose facile.

L'intelligence relationnelle, la confiance mutuelle et l'évolution des mentalités ont fait qu'aujourd'hui, on reconnaît pleinement leur rôle.

Les services rendus par le psychologue du travail sont multiples :

- *Aider le Demandeur d'Emploi à avoir une meilleure connaissance de lui-même afin de clarifier sa demande et d'identifier ses besoins ;*
- *Travailler avec lui sur l'estime de soi, la confiance en soi, clarifier ses motivations, repérer ses compétences ;*
- *Guider pour donner du sens au parcours et faire évoluer le projet professionnel , aider la personne à faire des choix éclairés ;*
- *Aborder les freins, les difficultés passées et actuelles ;*
- *Accompagner l'élaboration ou la confirmation d'un projet professionnel et apporter un appui dans la mise en œuvre de celui-ci.*

Le psychologue accompagne le demandeur d'emploi, en complémentarité de son conseiller.



Mais pas que... Dans les agences, les psychologues du travail interviennent auprès du collectif, sur divers sujets, pour favoriser les échanges, en cohérence avec le CEP : la posture, l'alliance de travail, la co-construction,...

Des thèmes plus complexes comme la communication non violente, la gestion du stress, l'accueil des émotions, les notions de résilience...peuvent être abordés.

Les psychologues sont également en appui aux équipes CDE, pour des actions de recrutement.

Alors oui ! La CFE-CGC métiers de l'emploi Occitanie se félicite de la reconnaissance de l'expertise des psychologues du travail, comme elle se félicite également de l'évolution du catalogue des formations ainsi que des recrutements à venir permettant de mieux adapter le nombre de psychologues du travail au besoin de nos publics. (12 postes en Occitanie)

De même, l'assouplissement des critères de recrutement dans notre Etablissement en est aussi la preuve : aujourd'hui ne soyons pas étonnés de voir des conseillers, et désormais aussi nos collègues de statut public, pouvoir et vouloir évoluer vers le métier de psychologue du travail.

Toutefois si on reconnaît enfin pleinement la place du psychologue du travail au sein de Pôle Emploi et de son expertise nous devons rester vigilants :

- sur la nécessité de la confidentialité de leurs entretiens grâce à un emplacement spécifique de leur bureau au sein des agences
- Sur l'évolution salariale durant leurs carrières
- Sur une prise en compte de leur statut Cadre, permettant une gestion plus autonome de et dans leurs activités, co-construite avec leur ELD.